

**DIAGNOSTIC TERRITORIAL STRATEGIQUE
PROGRAMMES EUROPEENS 2014-2020
REGION CORSE**

Thème de la FICHE :

Fiche sectorielle : filière pêche / aquacole (FEAMP)

Tableau AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une aquaculture qui s'inscrit dans une démarche qualité forte reconnue • Une profession aquacole structurée et représentée par le syndicat des aquaculteurs corse • Un accompagnement de la filière aquacole par les acteurs publics (Office de l'environnement de la Corse) • Des débouchés directs pour l'activité de pêche qui permettent un écoulement de la production (circuits courts) • Suivi des fermes et du cheptel (parasitaire, environnemental) permanent grâce au SAVU • Signe de qualité obtenu pour les 3 poissons d'élevage (seul Label rouge en France) • Forte valorisation du produit sur les marchés européens par rapport à la concurrence • 92 % de la production aquacole à l'export national et étranger • Filière aquacole créatrice d'emplois qualifiés avec des salariés relativement jeunes • Une action publique concertée qui accompagne le développement du secteur • Proximité et soutien des organismes scientifiques (IFREMER, STARESO) et implication de l'Université de Corse • Acteurs maritimes ayant pour certains une longue tradition d'organisation (prud'homies de pêche) • Une flotte qui est restée très artisanale • Un milieu et un environnement d'une qualité exceptionnelle qui offre un potentiel d'exploitation • Une filière traditionnellement soucieuse du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Une activité pêche peu créatrice d'emplois (entreprises unipersonnelles) • Une production pêche de faible volume ne permettant pas d'exporter • Manque de nouveaux sites de production aquacole, en concurrence avec les autres usages (tourisme, nautisme, pêche) • Impossibilité d'installer des fermes « off shore » du fait de l'absence de plateau continental • Difficulté de trésorerie dans le secteur aquacole du fait du cycle de production très long (24 mois) • Un handicap lié au relief la Corse • Difficultés d'accessibilité aux sites de production aquacole, malgré la prise en compte de la filière dans le récent PADDUC • Surcoûts de production aquacole dus à la fois au coût élevé de l'exportation des marchandises hors de Corse et à l'importation d'aliments • Une flottille de pêche à capacité limitée • Une compétitivité entravée par la concurrence des productions de pêche extérieure • Impacts des activités littorales sur les écosystèmes marins : artificialisation du littoral même modérée, pollution tellurique des eaux, surfréquentation du littoral, chalutage dans la bande des 3 milles
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Filière pêche engagée dans une démarche de diversification, de sélectivité, de pluriactivité et de gestion de la ressource • L'évolution des marins actifs de la pêche et de l'aquaculture reste stable depuis une dizaine d'années • Tant au niveau local que national, travaux sur le PADDUC (CTC) et le Schéma régional de développement de l'Aquaculture (Etat) • Possibilités de stabiliser les sites aquacoles existants et de créer 2 ou 3 nouveaux sites de production • Collaboration internationale pour la mise en œuvre de protocoles d'élevage de nouvelles espèces • S'appuyer sur les scientifiques et l'Université afin d'identifier une ou deux autres espèces conchyliques pour faire face au déclin de l'huître creuse (maladies) • Soutien technico-scientifique à la pêche artisanale dans les 	<ul style="list-style-type: none"> • Une ressource qui subit les effets conjugués d'une surpêche et du changement climatique • Difficultés d'adaptation des nouvelles règles (Natura 2000, autres) avec la nécessité de nouveaux sites de production • Augmentation constante des coûts de transport et des coûts de l'aliment poisson pour la filière aquacole, du fait de la faiblesse des quantités achetées par rapport à la concurrence • Difficultés d'assurer le cheptel (trop onéreux) contre les risques naturels, d'où une menace constante sur l'entreprise • Multiplicité des acteurs sur le plan d'eau sans moyen de la part de l'Etat de faire respecter les réglementations • Surpêches éventuelles occasionnées par les techniques de pêche nouvelles • Abandon des activités traditionnelles comme la pêche artisanale

<ul style="list-style-type: none"> AMP concernées et soutien au près des instances européennes S'appuyer encore plus sur la bonne image environnementale de la Corse au niveau international afin de valoriser les produits La loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement apportant une vision stratégique de la mer et du littoral Association de pêcheurs professionnels en tant que prestataires impliqués dans la gestion des AMP de Corse (comme il est préconisé dans l'ASR) et à l'échelle d'un réseau corso-sarde. Le pescatourisme pourrait représenter un complément d'activité pour les marins pêcheurs ou aquacoles confrontés aux aléas climatiques et à la saisonnalité. 	<ul style="list-style-type: none"> Forte dépendance de l'état des milieux marins et littoraux aux pressions extérieures (pollutions marines, déchets, espèces invasives) Fragilité de certaines ressources halieutiques exploitées dont dépend le secteur de la pêche régionale (ex: langouste) Pression de consommation d'espace littoral terrestre et marin (danger pour les habitats et écosystèmes côtiers, problème de ressources) Epuisement de la ressource pour certaines espèces très ciblées par la pêche artisanale Abandon des activités traditionnelles comme la pêche artisanale Les jeunes souhaitant s'installer comme patron pêcheur rencontrent des difficultés liées notamment au manque de transmission d'entreprise et à l'investissement nécessaire pour l'achat d'un navire Difficulté à évaluer le nombre de départ potentiel à la retraite à moyen et long termes des marins pêcheurs car il n'existe aucune limite d'âge réglementaire à l'exercice de cette profession
--	--

Enjeux	Importance (*, **, ***)
Enjeux généraux identifiés au niveau national et vérifiés au niveau régional	
Réduire l'empreinte carbone des navires	
Développer l'économie maritime en lien avec l'adaptation au changement climatique	
Améliorer la connaissance des écosystèmes, des ressources marines et de l'impact des activités humaines, pour gérer les activités humaines tout en préservant un écosystème sain et productif	
Développer une gestion stratégique et intégrée du trait de côte et du domaine public maritime	
Encourager une pêche et une aquaculture durable (limitation des incidences de la pêche, protection, rétablissement, renforcement des écosystèmes aquatiques)	
Accompagner le développement des parcs naturels marins tout en favorisant la concertation avec les acteurs économiques, de soutenir l'action du conservatoire du littoral et des rivages lacustres, d'accompagner les démarches pour des ports de plaisance et une navigation de plaisance respectueux de l'environnement	
Maintenir et développer les emplois en mer et les emplois à terre liés aux activités maritimes : pêche et d'aquaculture, industries maritimes, activités portuaires, etc., qui sont autant de potentialités pour accueillir de nouvelles activités	
Faciliter l'accès à la formation des salariés des activités saisonnières, et pour décroiser et sensibiliser les décideurs aux potentialités du maritime et des espaces littoraux	
Faciliter l'accès à la formation des pêcheurs et des aquaculteurs pour des activités de diversification de leur activité ou de reconversion professionnelle	

Enjeux spécifiques au niveau régional

- Agrandissement des capacités de production piscicoles en mer afin de doubler la production de poisson (2 500 tonnes/an environs) et de développer la filière en région.
- Diversification et modernisation des métiers liés à l'exploitation des ressources marines (pescatourisme,...).

- Poursuite du programme d'équipement des ports de pêche éloignés les uns des autres par la mise en place d'équipements d'entretien, de transport, et de conservation de la production (base de rangement, chambre froide, postes à carburant, étals de vente, etc.).
- Création de valeur ajoutée pour les opérateurs des filières pêche et aquaculture par la valorisation des productions locales (exemple : circuits courts de commercialisation et distribution).
- Mise en place de nouveaux services facilitant le maintien des populations de marins dans les zones littorales ou accompagnant la création d'entreprises ou l'accès à d'autres emplois, notamment ceux facilitant l'accès à l'emploi ou à la formation professionnelle des femmes de pêcheurs.
- Protection des ressources halieutiques des zones côtières (organisation des pratiques de pêche de loisir compatibles avec le maintien des populations halieutiques).
- Mise en place d'un réseau cohérent d'Aires Marines Protégées en concertation avec l'ensemble des professionnels de la mer afin de préserver la ressource et la biodiversité.
- La protection et la valorisation de l'environnement, y compris en matière énergétique, dans les zones de pêche et d'aquaculture par la mise en place de schémas de bonnes pratiques collectifs voire multi-acteurs.
- Le développement des pratiques de pêche professionnelle compatibles avec le maintien des ressources vivantes à des niveaux d'exploitation durables.

Les orientations stratégiques possibles en réponse au diagnostic

- Réorienter progressivement les pêcheurs actuellement concernés par la pêche à la langouste au filets vers une technique de pêche permettant à la fois une exploitation raisonnée des stocks de langouste, et le respect des autres ressources marines méritant une exploitation spécifique (utilisation du casier en lieu et place du trémail langoustier).
- Inciter à la diversification des activités de pêche vers l'exploitation de la ressource que constituent les poissons pélagiques ou bleus (sardines, anchois, thons, maquereaux) dont les stocks sont importants, mais la commercialisation considérée comme peu rémunératrice.
- Encourager certains professionnels désireux de se diriger vers des activités de pêche tourisme garantes de revenus complémentaires tout en permettant une diminution de l'effort de pêche au cours de la saison estivale.
- Maintenir le dispositif de concentration des poissons (D.C.P.) permettant la reconversion d'une partie de la profession vers des méthodes de pêche plus sélectives (palangre pélagique par exemple). A ce titre, il convient que soient renouvelées les emprises en mer des dispositifs existants ayant fait la preuve de leur efficacité dans le cadre d'une exploitation par la profession,
- Poursuivre le programme d'équipement des ports de pêche éloignés les uns des autres par la mise en place d'équipements d'entretien, de transport, et de conservation de la production (base de rangement, chambre froide, postes à carburant, étals de vente, etc.).
- Créer de la valeur ajoutée pour les opérateurs des filières pêche et aquaculture par la valorisation des productions locales (exemple : circuits courts de commercialisation et distribution).
- Diversifier les sources de revenu par le développement de la pluriactivité et de la diversité des activités économiques, en lien avec une dynamique territoriale (exemple : la formation et l'accès à des emplois saisonniers ou non liés à une activité propre au territoire, garde pêche ou d'écosystème marin, acteur dans la gestion d'une zone protégée, tourisme, éco-tourisme, pesca-tourisme, ...).
- Mettre en place de nouveaux services facilitant le maintien des populations de marins dans les zones littorales ou accompagnant la création d'entreprises ou l'accès à d'autres emplois, notamment ceux facilitant l'accès à l'emploi ou à la formation professionnelle des femmes de pêcheurs.

PARTIE 2 : DECLINAISON TERRITORIALE DE LA THEMATIQUE

Déclinaison territoriale	Enjeux et orientations stratégiques concernant la thématique traitée dans la fiche
1. territoires ruraux	
2. territoires périurbain	
3. territoires urbains	
4. mer - littoral	<p>Il faut prévoir l'installation de base à terre, de traitement et de conditionnement de produits, en proximité des installations en mer, avec les réseaux de communications appropriés, proche des grands axes, des ports et des aéroports</p> <p>Assurer un développement durable des activités de pêche artisanale au sein des AMPs</p>
5. interrégional	<p>Favoriser l'exportation des produits hors de Corse, notamment par les voies rapide (aérien)</p> <p>Collaboration entre les gestionnaires d'AMPs sur des thématiques communes (ex : connaissance des stocks d'oursins comestibles)</p>
6. transfrontalier	<p>Concrétisation et élargissement du réseau RETRAPARC dans le but d'échanger les bonnes pratiques de gestion, améliorer la connaissance sur les ressources marines et l'effet des AMPs, développer les échanges transfrontaliers entre les écoles de Corse et de Sardaigne, développer des stratégies communes pour faire face aux risques de pollution</p>
7. transnational	

Priorités transversales UE	Enjeux et orientations stratégiques concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	<p>Gestion accompagnée des sites en mer et en étang</p> <p>Favoriser les pratiques durables de la pêche artisanale</p>
Protection de l'environnement	<p>Eviter la pollution marine par la prévention et la surveillance des sites et du cheptel</p> <p>Assurer la conservation de la biodiversité marine et lagunaire</p> <p>Sensibiliser le public « jeunes » à la conservation de la biodiversité marine et lagunaire</p>
Efficacité énergétique	Réduction des émissions GES
Lutte et adaptation au changement climatique	<p>Mesurer les effets du global change sur l'ichtiofaune écosystèmes méditerranéens</p> <p>Amélioration des pratiques, régulation des populations exogènes</p>
Prévention et gestion des risques	<p>Nécessité d'étudier des dispositifs de préventions de risques naturels et de prédateurs animales ou de malveillance humaines.</p> <p>Prévention des pollutions dans les Bouches de Bonifacio et plus généralement autour de la Corse</p> <p>Elaboration de cartes de sensibilité de la zone intertidale des régions transfrontalières du détroit des Bouches de Bonifacio et plus généralement autour de la Corse</p>
Egalité H/F	Rendre accessible l'information à tous les métiers touchant à la connaissance et la sensibilisation de l'environnement marin et lagunaire
Egalité des chances	
Lutte contre les discriminations	

PARTIE 3 : INTERFONDS

+ *synergie ou concurrence inter-fonds à anticiper :*